

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE
CAISSE DES ECOLES



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

AFFAIRE N° 2023-008-CDE : SUPPRESSION DE POSTE A LA CAISSE DES ECOLES

La convocation du Conseil d'Administration avait été faite le 28 mars 2023

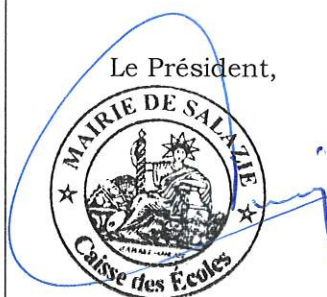
Le nombre des membres en exercice :

Présents : 6

Représentés : 4

Absent : 1

Total des Votes : 10



Stéphane FOUASSIN

Le Président,

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Marie Ange VIADERE, Vice-présidente à la Caisse des Ecoles.

Présents : Marie-Ange VIADERE - Pierre BARBIER - Nicaise GONOT - Cynthia LALLEMAND - TECHER Sophie - Emilie GAZE

Ont voté par procuration : Stéphane FOUASSIN a donné pouvoir à Marie-Ange VIADERE- Catherine AMOURDOM a donné pouvoir à Pierre BARBIER - James CORRE a donné pouvoir à Nicaise GONOT - RODRIGUES Aurélia a donné pouvoir à TECHER Sophie

Absents : Cathrine RAMIN

Secrétaire de séance : Pierre BARBIER

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

IL EST EXPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Conformément au Code général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial qui a émis un avis favorable en séance du 15 mars 2023.

Les postes à supprimer sont les suivants :

Filière technique :

- Adjoint technique : 10
Postes créés en prévision de recrutement pour les entretiens des écoles.
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 01
Poste créé en doublon

Filière animation :

- Adjoint animation : 01
Fin de contrat d'un agent qui avait été recruté dans le cadre du périscolaire.

Filière médico-sociale :

- ATSEM : 01
Poste créé en doublon

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 15 mars 2023

Après avoir échanger et délibérer :

- **Autorise la suppression des postes référencés ci-dessus.**
- **Le tableau des effectifs sera mis à jour.**
- **Autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de la légalité.

.....
.....
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Secrétaire de Séance



Pierre BARBIER

Pour copie conforme,
Le Président,



Stéphane FOUASSIN